

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 709-2024

Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées rues privées, pour l'exercice financier 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 4 346,48 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-432

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 709-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées rues privées, pour l'exercice financier 2024-2025 » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le déneigement et le sablage de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées rues privées, pour un montant total de 4 346,48 \$ (coût net) pour une période d'un an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2025, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise Déneigement Patrick Pesant en date du 26 juin 2024, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un immeuble bénéficiaire du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le plan désignant le bassin de taxation est illustré à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

RÈGLEMENT 709-2024 (suite)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

Le 19 août 2024

Adoption du projet de règlement :

Le 19 août 2024

Adoption du règlement :

Le 16 septembre 2024

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse

Municipalité de Chertsey

Secteur sélectionné sur la carte

Liste des dossiers

Matricule	Propriétaire Emplacement	Frontage	Profondeur	Superficie	Nbre log.	Valeur bâtiment	Valeur terrain	Valeur immeuble
① 7610-77-5648-0-000-0000	IBANEZ GOICOECHEA CIRO LUIS 1321 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109496 Ancien(s) lot(s) : 29-B-7-0C-05 ✓	35.05	m 96.18	m 3028.40	m ²	1 173 300	16 800	190 100
② 7610-77-4977-0-000-0000	PERREAULT SIMON 1331 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109494 Ancien(s) lot(s) : 29-B-8-0C-05 ✓	30.48	m 109.89	m 3039.70	m ²	1 72 000	16 800	88 800
③ 7610-78-4411-0-000-0000	BOUCHER ALAIN 1351 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109497 Ancien(s) lot(s) : 29-B-9-0C-05, 30-B-15-0C-05 ✓	45.30	m 109.89	m 3906.40	m ²	1 100 300	15 100	115 400
④ 7610-88-2462-0-000-0000	10259675 CANADA INC. 1371 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109501 Ancien(s) lot(s) : P 29-B-0C-05, P 30-B-0C-05 ✓	117.96	m 130.08	m 6427.70	m ²	1 27 800	15 300	43 100
⑤ 7610-98-0194-0-000-0000	THIBODEAU LUCILLE 1480 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109473, 5109474 Ancien(s) lot(s) : P 30-B-0C-05 ✓	86.49	m 45.72	m 4069.20	m ²	1 195 400	15 100	210 500
⑥ 7610-98-7163-0-000-0000	MONETTE SERGE 1210 RUE GARON Lot(s) rénové(s) : 5109478 Ancien(s) lot(s) : P 30-B-1-0C-05, 30-B-10-0C-05 ✓	117.87	m 108.53	m 9522.00	m ²	1 142 500	15 700	158 200
⑦ 7610-98-1302-0-000-0000	FYFE JACQUES 1200 AVENUE DU PLATEAU Lot(s) rénové(s) : 5109507 Ancien(s) lot(s) : 30-B-9-0C-05 ✓	60.96	m 59.85	m 3847.20	m ²	1 136 200	15 100	151 300
⑧ 7610-88-6519-0-000-0000	FRECHETTE CAROLANE 1430 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109508 Ancien(s) lot(s) : P 30B-0C-05 ✓	56.90	m 35.67	m 1093.70	m ²	1 48 700	8 200	56 900
⑨ 7610-87-4766-0-000-0000	OUELLET PIERRE 1310 AVENUE DES HUARDS Lot(s) rénové(s) : 5109504 Ancien(s) lot(s) : 64-0C-05 ✓	60.96	m 119.36	m 5222.20	m ²	1 207 200	15 200	222 400

Matricule	Propriétaire Emplacement	Frontage		Profondeur		Superficie		Nbre log.	Valeur bâtiment	Valeur terrain	Valeur immeuble	
Nombre de dossiers:	9							Grand total:	9	1 103 400	133 300	1 236 700

TABEAU DE PRIX



Qté	DESCRIPTION	Prix unitaire 2024-2025	Prix unitaire 2025-2026	Prix unitaire 2026-2027	TOTAL
305 mètres	Avenue Huards et Plateau	4140 \$	— \$	— \$	4140 \$
150 mètres	Rue de la Succession	1322 \$	— \$	— \$	1322 \$
230 mètres	Avenue Fabien	3338 \$	— \$	— \$	3338 \$
		\$	\$	\$	\$
		\$	\$	\$	\$
		\$	\$	\$	\$
SOUS-TOTAL					8800 \$
T.P.S. (5 % sur le montant du sous-total)					440 \$
T.V.Q. (9.975 % sur le montant du sous-total)					877 \$
GRAND TOTAL					10117 \$

Le signataire affirme être valablement autorisé à signer le présent document. Il affirme et accepte avoir lu et s'engage à respecter les engagements du fournisseur de services joints au présent document.

Signature	<i>Pat Pat</i>
Nom en lettres moulées	PATRICK PESANT
Date	26 Juin 2024

ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR DE SERVICES

Prix

Le fournisseur de services s'engage à honorer son prix pour toute la durée du contrat et ce, jusqu'à complète exécution. Toute facturation supplémentaire non identifiée à la page 3 du présent document doit être préalablement autorisée par un représentant de la Municipalité sous peine de refus de paiement par cette dernière.

Documentation

Le fournisseur de services s'engage à remettre sur demande toute documentation nécessaire à la conclusion du contrat et aux vérifications d'usage tel que :

- Attestation de Revenu Québec
- Attestation de conformité de la CNESST
- Assurances
- Licences
- Toute documentation requise

3.

Cout 2024-2025 = 4140,00
 TVQ (50%) 200,48

 4340,48 / 9 emplacements
 = 482,94\$



Chertsey

Des messages de possibilités

DEMANDE DE PRIX

No de contrat : G24-012

DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DU SECTEUR 01 2024-2025 / 2025-2026 / 2026-2027

DÉSIGNATION LÉGALE DU FOURNISSEUR DE SERVICES	
Raison sociale	Déneigement Patrick Pesant
Adresse du siège social	2120 AV. du Castor Chertsey, Qc, J0K-3K0
Téléphone	Bureau :
	Cellulaire : 514-809-1842
Télocopieur	_____
Adresse pour fins de correspondance	2120 AV. du Castor Chertsey, Qc, J0K-3K0
Personne autorisée et responsable du contrat	PATRICK PESANT
Fonction	PROPRIÉTAIRE
Courriel	Deneigementppesant@Hotmail.com
Numéro d'inscription des taxes	TPS: 838863801RT001
	TVQ: 1074318637TQ001
Numéro d'entreprise du Québec	2265322331
Date	26 Juin 2024

Veillez compléter et retourner cette section du formulaire si vous ne désirez pas participer à la demande de prix

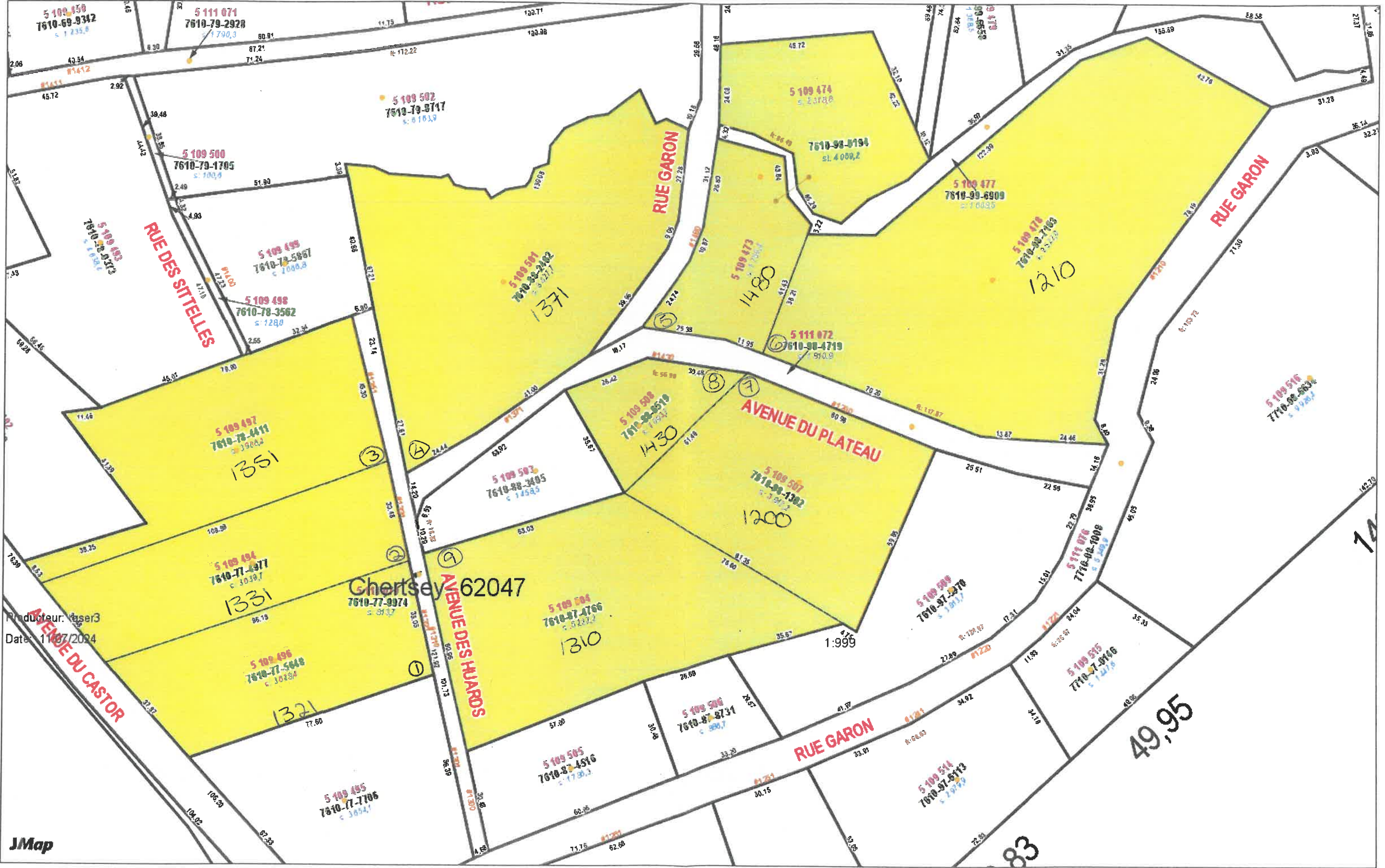
Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande;

La demande est hors de notre champ d'expertise;

Notre carnet de commandes est complet pour le moment;

Autre : (veuillez indiquer la raison)

Pour toute information, le signataire peut communiquer avec Olivier Sicard au 450-882-2920 poste 2240.



Producteur: caser3
Date: 11/07/2024